



Conférence de consensus de prévention de la récidive

Contribution de :

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES POLICE

Janvier 2013

<http://conference-consensus.justice.gouv.fr>



UNSA POLICE

Affilié à

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

25 rue des tanneries 75 013 PARIS

Email : police@unsa.org - Site : <http://police.unsa.org>

Tél: 01 43 40 64 27 – Fax : 01 71 18 22 90

QUESTIONNAIRE ETAT RECIDIVE EN FRANCE

1/ L'état des connaissances sur la prévention de la récidive vous paraît elle suffisant ? Si oui, que pensez vous de la manière dont ces connaissances sont diffusés/utilisées dans votre milieu professionnel ou associatif ? Sinon, que préconisez-vous pour améliorer les connaissances et pour assurer leur diffusion/utilisation ?

Non les connaissances sur la prévention de la récidive ne sont pas assez développées ni exploitées de manière à ce que les fonctionnaires de police y soient sensibilisés à part entière. Ne serait-ce qu'en formation, aucune ne propose la récidive comme thématique (aussi bien en formation continue qu'en initiale).

Sur ce point il apparaît souhaitable d'organiser des réunions d'information (bilatérales ou collectives) à l'occasion de journées d'information (par exemple les journées de la sécurité ?) avec les différents interlocuteurs de la chaîne « prévento-répressive » (éducateurs sociaux, personnels pénitentiaire, policiers, etc...).

2/ De quels éléments d'information disposez vous sur les facteurs qui diminuent le risque de récidive ou au contraire l'aggravent ?

Facteurs pouvant à la fois aggraver et réduire le risque de récidive :

- logement
- emploi
- qualification ou formation professionnelle
- accès aux soins pour les personnes à conduites addictives
- maintien des relations familiales et sociales qui assurent le passage vers une vie « normale » dans la société
- gestion des dettes, gestion financière

L'environnement social est un élément clef sur le risque de récidive (les fréquentations, etc...), tout comme les facteurs économiques et sociaux (besoin d'argent, etc...) Dès son premier jour de sortie de prison la personne doit être dirigée et accompagnée dans son cursus de réintégration sociale.

3/ Quels sont selon vous :

- **Les schémas d'orientation des procédures au niveau du procureur de la république.**
- **Les types de sanctions**
- **Et/ou les pratiques professionnelles qui sont les plus à même de favoriser la prévention de la récidive. Précisez sur quels éléments d'évaluation scientifique ou empirique vous vous fondez.**
- **Quels freins, d'ordre juridique ou pratique observez vous à leur mise en place ?**

L'exécution des peines est un débat à lui tout seul. Trop de peines courtes sont prononcées sans réelles impact significatif. Pire certains délinquants entrant en prison « apprennent » de nouvelles techniques crapuleuses. Et ce à cause des fréquentations carcérales. L'emprisonnement doit demeurer ainsi la dernière solution.

La pratique du port du bracelet électronique doit être étendue et facilité. Cette pratique doit également permettre une géolocalisation de la personne en temps réel. De plus les services de police (gendarmerie également) et l'ordre judiciaire pourront concourir ensemble à perfectionner cette possibilité.

Les outils législatifs et réglementaires actuels suffisent déjà. Un traitement individuel de la personne risquant la récidive doit être mise en place avec un seul agent référent.

4/ Quels sont dans votre milieu professionnel les points qui font consensus sur les facteurs de risque ou de protection, s'agissant de la récidive ?

- Logement
- Education, formation et emploi
- Santé
- Usage de drogues ou d'autres substances menant à des conduites addictives
- Famille et relations sociales
- Finance, endettement et allocations/aides publique
- Arrêter le « Kit sortant » en le remplaçant par une gestion personnalisée des cas de sortie.
- Permettre l'accompagnement vers une liberté responsable et responsabilisé.

Quelles sont les bonnes pratiques professionnelles que vous avez mises en place afin de prévenir la récidive ?

En tant que fonctionnaire de police, la seule pratique nous permettant à l'heure actuelle de tenter de limiter ce risque de récidive est la parole et l'écoute provoquée auprès de personnes concernées. Cependant souvent ces dialogues partent à l'origine d'un contrôle d'identité. Et les contrôles d'identité sont très mal perçus et ne facilite pas le climat de dialogue.

Quels sont les points dans vos pratiques professionnelles qui vous paraissent perfectibles ?

Il serait souhaitable par exemple que des tuteurs policiers puissent de manière volontaire superviser l'intégration dans la vie active de jeunes détenus. Aussi, permettre la possibilité de pouvoir pratiquer des visites guidées de prisons (cellules) ou de centre de rétentions auprès des populations les plus touchées par ce risque.

5/ Quelles sont selon vous, les réformes juridiques ou organisationnelles susceptibles d'améliorer l'efficacité des réponses pénales en termes de prévention de la récidive ?

- Créer des agents d'insertion et de probation et spécialiser une partie d'entre eux dans les suivis renforcés, avec le soutien d'équipes pluridisciplinaires départementales ou interdépartementales (policiers ?)
- Réformer le permis de conduire à points (dans le cadre des infractions au code la route supprimant des points)
- Réformer les délais entre l'interpellation, la présentation devant l'OPJ et la décision du magistrat quant à la suite donnée.
- Mettre en place, sans délai, une prise en charge médico-sociale, psychologique et éducative des condamnés dangereux, si possible, dès le début de leur détention.
- Promouvoir la recherche et l'enseignement en criminologie.
- Dans les cas où, la surveillance électronique mobile n'est pas applicable, prévoir la possibilité d'ordonner une surveillance au moyen d'un téléphone mobile spécialement paramétré, permettant la géolocalisation du condamné astreint à la mesure de contrôle.

Parmi celles-ci, laquelle vous semble la plus importante ?

- Créer des agents d'insertion et de probation et spécialiser une partie d'entre eux dans les suivis renforcés, avec le soutien d'équipes pluridisciplinaires départementales ou interdépartementales (des policiers détachés par exemple).